

Agence France Presse : Le chant du cygne

En 1951, jeune reporter localier d'un quotidien francophone du Maroc, alors encore « Protectorat » j'ai été recruté comme « demi-pigiste » à titre local, par le chef de bureau de l'Agence France Presse à Rabat. Depuis, 58 ans se sont écoulés dans le sein de cette « alma mater » pour laquelle j'ai eu la chance de couvrir une grande partie du monde comme correspondant ou chef de bureau.

Et je crains d'assister aujourd'hui à déclin dû aux dommages collatéraux des ambitions de certains de nos hommes politiques.



Quelques années auparavant, vers la fin de la seconde guerre mondiale, j'avais été recruté comme rédacteur-traducteur par l'American Office of War Information (OWI). Alan Saville, mon rédacteur en chef, ancien du bureau de l'Associated Presse à Berlin de 1930 à 1939, en me dissuadant d'entrer dans « ce chien de métier » qu'était le journalisme, avait ajouté « *si vous persistez dans votre projet choisissez une agence de presse, car après cette guerre ce seront les seuls médias capables de vous envoyer à travers le monde.* »

Ce fut chose faite quand j'acceptai de devenir un correspondant local (indigène) pour l'AFP. Connaissant bien la situation du Maroc à la veille d'une probable indépendance, je devins très vite indispensable. De demi-stringer, je fus muté en « stringer local entier », puis l'indépendance étant survenue, en 1955, le quotidien pour lequel je travaillais, s'était sabordé dans un accès de patriotisme, et je fus admis au sein des « vrais » rédacteurs du siège de l'AFP à Paris. Ensuite de poste en poste, en Afrique du Nord, puis en Asie du Sud est, en Afrique anglophone, en Éthiopie, dominant la Corne d'Afrique dans l'empire d'Hailé Sélassié au renversement duquel j'ai assisté, puis en Afrique orientale, en Amérique du Sud, les années ont passé. Quarante en tout. J'ai connu l'AFP soumise à l'Etat jusqu'en 1957, puis « libérée » et « indépendante » par un statut définitif, en 1957, grâce au jeune député François Mitterrand et à notre président, Jean Marin, ce solide breton, ancien journaliste de la BBC, qui pendant toutes les noires années de l'occupation, avait été un symbole d'espoir en s'adressant aux Français, depuis Londres, chaque soir, presque inaudible, à travers le brouillard allemand.

J'avais mis un doigt dans l'engrenage de ma vie de reporter dans un organisme de presse à la fois confortable, exigeant et respectueux de ses collaborateurs.

Quelles que fussent les circonstances, les gouvernements de l'hexagone ont redouté les informations diffusées par les médias et les réactions de ces derniers à l'égard de leur politique. L'immixtion du pouvoir dans les médias est une vieille affaire. Elle le fut d'autant plus que l'AFP ne se trompait pas.

Je n'ai jamais compris que les plus respectables institutions professionnelles ou littéraires et les médias eux-mêmes, puissent rendre un culte tellement pieux au « pionnier de la presse française », Théophraste Renaudot, créateur du premier journal français *La Gazette de France* (1631). Pourtant, à y regarder de plus près, cet antique confrère a été plus qu'un gazetier impartial, un agent de la propagande financée par le père Joseph, éminence grise du cardinal de Richelieu, au nom du roi Louis XIII.

Ce type de presse là a toujours été de tout repos pour la trentaine de Souverains et chefs de gouvernement qui ont succédé à Louis XIV. La loi du 29 juillet 1881 a certes innové en garantissant la liberté de la presse, mais n'a pas empêché les pressions exercées à titre collectif ou individuel sur les journalistes. Les ennuis rencontrés par Emile Zola sa publication dans l'*Aurore* du 13 janvier 1898 de son éditorial « J'accuse » dirigé contre les responsables de la condamnation aux travaux forcés du capitaine Dreyfus, fut une illustration de ce qui pourrait se produire pour un journaliste devenu trop inopportun dans la République.

À l'époque actuelle ce sont moins les foudres de la justice qui s'abattent sur le journaliste « coupable » de ne pas avoir respecté la pensée unique officielle, que les inspecteurs du service des impôts, chargés par le

Pouvoir, de procéder à des redressements fiscaux ou tout simplement, pour faire moins de vagues, de décider un licenciement pur et simple, du gêneur par des chefs, serviteurs zélés du Pouvoir en place et de la pensée dominante.

De même quand une agence de presse est considérée comme une source sûre, une base de référence contribuant trop souvent à la manifestation de la vérité et au déniement de ses usagers, elle peut devenir très encombrante dans les palais nationaux. Et il arrive que son titulaire se mette à menacer publiquement l'Agence contrevenante « *de lui couper les vivres* » et les revenus importants mais minoritaires que représentent pour elle les abonnements contractuels, négociés avec l'Etat français lors de l'élaboration du statut précisant son rôle à domicile et dans le monde.

Pour ce qui concernait l'AFP depuis 1957, ce rôle devait « *permettre aux usagers français et étrangers d'avoir accès (...) de façon régulière et sans interruption* », à une information ! « *complète, exacte, impartiale et digne de confiance* » (articles 1 et 2).

Un tract du syndicat SUD de l'AFP a indiqué qu'un accord « COM2 » signé en décembre 2008, à Paris engage notre avenir puisqu'il jette les bases de la privatisation de l'AFP et prévoit de profonds changements avec l'institution d'un « modèle économique » de l'Agence. »

Le COM-2 charge l'agence d'étudier « *les avantages et les inconvénients d'une évolution vers un statut de société (Le PDG doit remettre un projet au 31 mars 2009 au plus tard. Le texte confirme qu'il s'agit bien de préparer une nouvelle loi sur l'AFP qui serait présentée au Parlement. Il s'agirait donc bel et bien de casser le statut de 1957* »

Dans un communiqué diffusé le 24 février, le syndicat SNJ-CGT interpellait le président de l'AFP : « *Dans son projet de casse, de nos carrières, de nos salaires, de nos métiers et de nos conditions de travail, M. Louette trouvera les syndicats, et notamment le SNJ-CGT, sur son chemin.* »

La veille, le syndicat SUD avait affirmé que « *toutes ces annonces n'étaient ni le résultat direct de la crise économique, ni celui de la révolution technologique multimédia mais la conséquence de décisions politiques prises par le gouvernement.* »

« *L'AFP devrait « multiplier les missions d'envoyés spéciaux de moyenne et longue durée », afin « d'alléger, voire de démonter » les implantations, c'est-à-dire ses bureaux permanents qui – selon les réformateurs - s'avéreraient pléthoriques* ».

Ayant pendant trente ans dirigé quelques-uns des bureaux de l'AFP, en Asie du Sud-Est, en Afrique anglophone, dans le Cône sud de l'Amérique latine, et en Espagne, je connais bien les structures de l'Agence à travers le monde, et j'estime en conséquence que le démantèlement de son réseau mondial équivaldrait pour elle à un changement de nature catastrophique. Et à sa disparition en tant que grande agence de presse internationale.

Et pourtant, le pouvoir en place, ne devrait pas l'ignorer, le statut de 1957 prescrit au troisième alinéa de son article 2 que : « *L'Agence France-Presse doit, dans toute la mesure de ses ressources, assurer l'existence d'un réseau d'établissements lui conférant le caractère d'un organisme d'information à rayonnement mondial* ».

Si l'on comprend bien, il est trouvé au-delà des mesures d'économie imposées, dit-on par la « crise », une bonne occasion de mettre fin à la couverture complète, continue, sûre et sensible de l'Agence dans les départements où les dernières élections régionales ont établi que la majorité des électeurs avait voté à gauche.

Le communiqué du syndicat Sud affirme qu'aux termes de l'accord signé à Paris, l'AFP s'engage à « *sceller une – « nouvelle alliance » avec la Presse quotidienne régionale. Ce qui signifie que l'aide technique de l'AFP permettrait à la PQR de mutualiser informations locales et régionales et que l'AFP serait en province au titre d'assistant technique. L'AFP ne fournirait plus à ses clients de l'hexagone et à deux millions de francophone que de l'information nationale et internationale. On pourrait craindre que dans ce cas l'agence ne soit plus considérée que comme « porte-parole » des instances gouvernementales, et tenue en laisse, comme une majorité des médias français écrits et audio visuels dans lesquels sont investis les capitaux des grandes entreprises.*

Cette situation nouvelle pourrait donner raison aux agences anglo-saxonnes Associated Press et Reuter's à laquelle concurrence j'ai été confronté dès le début des années soixante et dont l'argument principal n'a pas cessé de qualifier à tort d'agence « Gouvernementale », à l'image de l'agence soviétique Tass. Fort heureusement pour les intérêts qui m'avaient été confiés, ces allégations ont rarement été prises en compte par les milliers de médias et agence de presse nationale qui étaient déjà ou allaient devenir des clients incondtionnels de l'AFP.

Par ailleurs, selon la même source, L'AFP s'engagerait à un « *effort de maîtrise des charges - et en particulier de celles de personnel qui se traduirait par « une réduction douce des effectifs, principalement par des départs volontaires ».*

Cela laisse la porte ouverte à des solutions plus radicale. Le texte ne précise que « *le jeu des départs naturels ou aidés.*

L'accord COM-2 envisage également un éventuel déménagement du siège « *vers un bâtiment, moderne, avec « moins d'effectifs ; des conditions de travail dégradées ».*

On le voit, les engagements signés avec les représentants du personne, pourrait aller très loin. Ils pourraient avoir des répercussions importantes sur la vie de l'Agence et sur les conditions d'exercice de nos métiers.

On a constaté, à travers le monde, que moins un gouvernement respectait les impératifs de la démocratie, plus il imposait son contrôle aux médias, qualifiés d'empêcheurs de danser en rond.

Le jour où fut libéré Paris une poignée de journalistes, Claude Bourgeon, Gosset, Rabache, Moulier, Kaufmann a pris d'assaut, à l'angle de la rue du 4 septembre et de la rue Vivienne, le vieil immeuble de l'Agence Havas, créée en 1835, qui avait été occupé en juin 1940 par l'armée allemande et refirent fonctionner provisoirement, sous le nom d'agence française de presse, l'agence assassinée.

Un mouvement de pureté qui avait pris naissance dans la clandestinité se manifesta au grand jour de la Libération avec la volonté de promouvoir une volonté d'honnêteté intellectuelle qui avait tellement manqué jusqu'alors à travers les siècles.

Ce pari ne fut pas facile à tenir car la victoire sur l'occupant ne signifiait pas pour autant que les gouvernements de toutes tendances, issus de la Libération, respecteraient plus la liberté de presse et d'expression que ceux qui s'étaient succédés depuis le XVII^e siècles dans les palais royaux et ceux de la Révolution, des deux empires et de quatre puis cinq républiques.

J'ai vécu au sein de l'AFP ces difficultés provoquées par l'exigence officielle de ne présenter au Monde, en dépit des aléas de l'économie et de la politique, le « véritable visage de la France » en tentant, souvent en vain, de faire taire tous les adversaires, de toutes tendances, qui se manifestaient dans la presse au rythme des fluctuations de l'opinion et de la politique.

L'Agence n'a pas eu à affronter que les gouvernements au pouvoir à Paris à l'occasion des crises provoquées par la rivalité acharnée de partis, ou par les remous et les guerres de la décolonisation. Les services officiels firent de leur mieux – mais sans succès – pour imposer aux journalistes un nouveau vocabulaire plus musclé dans la description des évènements et de leurs acteurs.

De la guerre d'Indochine, que le « langage politiquement correct » baptisa « opération de police » à celle d'Algérie, accessoirement de Tunis et du Maroc où l'armée fut chargée de « maintenir l'ordre et de réprimer les « fellaghas » l'Agence et ses collaborateurs ont eu la chance d'avoir à leur tête, le porte-parole courageux et obstiné que fut Jean Marin pendant toute la durée de son mandat. C'est ainsi qu'il a fait de l'AFP une des grandes agences mondiales d'information en résistant avec ténacité, quel que fussent leur prestige et leur stature, aux hommes d'Etat qui avaient tenté d'infléchir sa politique inébranlable de respect de la réalité des faits.

De nos jours, l'idée même - grâce à internet - que les citoyens vont pouvoir, en toute liberté, croient-ils, échanger, répandre leurs idées et leurs réflexions à travers le monde est devenue proprement insupportable

à de nombreux hommes politiques.

Ceux-ci se croyaient investis du pouvoir suprême d'imposer aux peuples leur façon de concevoir la société et le monde. L'usage de la « langue de bois » s'était généralisée tandis que s'imposait, sans heurt populaire, l'utilisation de l'amalgame « communication – information » grâce auquel le mensonge ou les demi-vérités se sont imposés sans trop de difficulté à la population de ce pays.

Quelques années auparavant, il y avait eu une époque où les machines à photocopier étaient interdites. Leur possession clandestine pouvait conduire directement à la torture et à la prison ou pire au peloton d'exécution.

Aujourd'hui, une technologie révolutionnaire venue des Etats-Unis apporte au moyen de la fulgurance de l'Internet, un démenti cinglant à tous les censeurs.

L'AFP n'est pas demeurée étrangère à cette révolution technologique qui permet enfin aux citoyens de s'exprimer sinon librement mais avec l'illusion d'exprimer sans risque les opinions jusqu'alors, réprimées en dépit des assurances tendant à prouver le contraire.

La télématique au service de l'information, de sa diffusion par écrit, en photo et en audiovisuel a été en trente ans très largement développée. Le fait que les médias français ou étrangers aient pris l'habitude, en soixante-cinq ans, de considérer comme certain et avéré tout ce que l'AFP diffuse à travers le monde à des milliards d'utilisateurs, provoque chez plus d'un politicien investi de pouvoir pourtant démocratique beaucoup plus d'agacement, et peut-être davantage, que de fierté.

Un des syndicats de l'AFP, qui ne passe pas pour faire partie des « godillots » vient d'apporter de très inquiétantes précisions au sujet de ce qu'il estime être le début de la fin de l'Agence.

Or, cette liberté est actuellement menacée par des mesures gouvernementales insidieuses qui finalement adoptées, frapperaient durement, assure-t-on, les contrevenants.

Les progrès de la télématique ont été stupéfiants. De telle sorte, annonce-t-on aujourd'hui, qu'un système de surveillance des activités au sein d'Internet peut être aisément établi. Bientôt il n'existera plus aucun « pare-feu » pour dissuader un gouvernement et ses sbires d'aller fouiller, à leur insu, dans la vie privée et les ordinateurs de millions de Français.

On sait que cela est parfaitement possible grâce à « l'IP », numéro matricule dont est affecté chaque ordinateur et chaque liaison. Une loi réprimant le « piratage » de la musique et de la vidéo - cinéma diffusé sur le Net autour du Monde est actuellement à l'étude par l'Assemblée Nationale après son approbation par le Sénat, on croit savoir d'avance que ce texte permettra de couper la communication avec Internet des citoyens ayant été accusés d'avoir « récidivé » en dépit des avertissements postaux qui leur auraient été signifiés.

Il est à craindre qu'alléché par les résultats d'une telle mesure l'Etat ne soit ultérieurement tenté, bien que ce projet de loi ne le prévoit pas, d'organiser une surveillance généralisée des réseaux. Les sénateurs ont expressément supprimé du projet de loi toute idée de filtrage. En tout cas, pour le moment : dans le cadre de l'accord Olivettes, les FAI et des acteurs du monde culturel ont accepté de tester pendant deux ans des systèmes de filtrage à grande échelle.

En se refusant à croire à une telle perspective de contrôle d'un « Big Brother » au nom de la morale professionnelle - mais n'étant pas sûr de l'avenir -, on attend maintenant un démenti et un engagement ferme des plus hautes instances de l'Etat, garantissant aux citoyens que jamais dans ce domaine, - dans le respect de la Constitution -, la liberté d'expression et d'information ne sera violée.